

Mairie de la Chapelle-Vicomtesse

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2026

Extrait du registre des délibérations, annexe à la délibération 2026 - 39

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai, les membres du Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Vicomtesse, se sont réunis à 20h à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mai 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Yves BELŒIL, M. Pascal PRUDHOMME, Mme Maryline BROSSE-BELOEIL, M. François BARON, Mme CORMON Véronique, Mme Guylaine YVONNEAU, Mme Alexandra BARRE, Mme ROCHE Sylviane,

Absents excusés : M. BEJANNIN Mathieu, M. BARDOT Patrick (pouvoir Mme YVONNEAU)

Absents : M. PEREZ Vincent

Secrétaire de séance : Mme Maryline BROSSE-BELOEIL

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Renouvellement de convention avec la fourrière animale
- Etude de devis Colin – budget eau
- Marché de rénovation du logement communal : actualisation et emprunt
- Retours sur la brocante
- Questions et informations diverses

.....

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Marchés < 4000 €

Encart dans le Petit Vendômois : 70€

Achat d'une banderole : 150 €

Abonnement Nouvelle République : 438.65 €

Urbanisme : Non préemption sur DIA 041 041 26 P 000 2 (21 rue Saint Michel)

.....

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente ***Délibération n°34***

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est soumis à approbation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

.....

Renouvellement de convention avec la fourrière animale ***Délibération n°35***

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de fourrière animale est obligatoire, que la convention qui nous lie à Morée s'est achevée.

Le tarif est de 1,69 €/par habitant pour l'année 2027.

Le tarif sera de 1,74 €/par habitant pour l'année 2028.

Le tarif sera de 1,79 €/par habitant pour l'année 2029.

Le tarif sera de 1,85 €/par habitant pour l'année 2030.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale avec la SPA pour la période 2027-2030.



Etude de devis Colin – budget eau
Délibération n°36

Des travaux pour le raccordement de logement, rue Saint-Michel nécessitent l'intervention d'une entreprise pour une modification sur le réseau d'eau.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLIN TP pour un montant de 4 292.96 € HT soit 5151.55 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de valider l'offre de COLIN TP situé à Saint-Ouen (41) pour un montant de 4 292.96 € HT soit 5151.55 € TTC.
- autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

.....

Marché de rénovation du logement communal : actualisation
Délibération n°37

Réuni le 10 décembre 2025, le Conseil municipal a attribué le marché de travaux portant sur la réhabilitation du logement situé 20 rue Saint Michel, pour un montant de 172 172.48 € H.T.

Le lot n° 2 « Charpente couverture » a été attribué à l'entreprise MTS pour un montant de 37 545.05 € H.T. Un avenant d'un montant de 1 980.74 € H. T a été ensuite validé.

Il est aujourd'hui proposé un avenant supplémentaire pour une trappe avec escalier escamotable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la conclusion d'un avenant d'un montant de 701.84 € H. T au lot n°2 « Charpente couverture » du marché de travaux de réhabilitation du logement situé 20 rue Saint Michel, confié à l'entreprise MTS, ce qui porte le montant dudit lot à 40 902.24 € HT.
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

.....

Marché de rénovation du logement communal : actualisation
Délibération n°38

Réuni le 10 décembre 2025, le Conseil municipal a attribué le marché de travaux portant sur la réhabilitation du logement situé 20 rue Saint Michel, pour un montant de 172 172.48 € H.T.

Le lot n° 3 « Menuiseries extérieures et intérieures » a été attribué à l'entreprise Mondoubleau Menuiserie pour un montant de 22 229 € H.T.

Il est aujourd'hui proposé un avenant pour une trappe de visite et la modification des volets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la conclusion d'un avenant d'un montant de - 108 € H. T au lot n°3 « Menuiseries extérieures et intérieures » du marché de travaux de réhabilitation du logement situé 20 rue Saint Michel, confié à l'entreprise Mondoubleau menuiserie, ce qui porte le montant dudit lot à 22 121 € HT.
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

.....



RODP Orange

Délibération n°39

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public due par des opérateurs de télécommunications

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.

Charge le maire en lien avec le comptable public du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

A titre d'information, la redevance pour 2026 s'élève à la somme de 838 €.

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Indice 2026 : 1.63715
Artères aériennes	8,869	40,000	580.80 €
Artères en sous-sol	5,240	30,000	257.36 €
Emprise au sol	0,000	20,000	- €
			838.16 €

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche. En application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Retours sur la brocante

38 questionnaires ont été renseignés dont plus de la moitié par des habitants de la commune. Le stand des Vicomtois a généré 146€ pour la vente de produits locaux.

Le mode de réservation d'emplacement est à revoir : laisser le numéro de la mairie avec un transfert d'appel en cas d'absence ou bien créer un numéro spécial réservation et/ou urgence
Une ligne téléphonique supplémentaire est proposée pour 3€ HT / mois chez notre opérateur.

Les grattes-loups sont réinvités l'an prochain. La date est à caler.

Le devis pour 10 t-shirt est de 188.80 € HT, il est demandé de rechercher un autre prestataire moins onéreux.



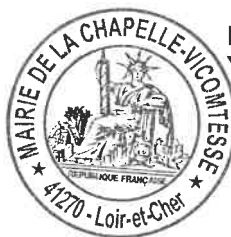
.....

Informations et questions diverses

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 1^{er} juillet 2026.
En amont, une réunion de dépouillement des questionnaires et d'échange d'idées est prévue le 18 juin 2026 à 20h.

Séance levée à 22h15

La Secrétaire,



**Le Maire,
Y. BELOEIL**



Registre des délibérations du conseil municipal de La Chapelle-Vicomtesse

SÉANCE DU 27 MAI 2026

Etaient présents : M. Yves BELCÉIL, M. Pascal PRUDHOMME, Mme Maryline BROSSE-BELOEIL, M. François BARON, Mme CORMON Véronique, Mme Guylaine YVONNEAU, Mme Alexandra BARRE, Mme ROCHE Sylviane,

Absents excusés : M. BEJANNIN Mathieu, M. BARDOT Patrick (pouvoir Mme YVONNEAU)

Absents : M. PEREZ Vincent

Secrétaire de séance : Mme Maryline BROSSE-BELOEIL

Liste des délibérations :

<u>2026-34</u>	Arrêt du Procès-verbal de la séance précédente	Approuvée
<u>2026-35</u>	Renouvellement de convention avec la fourrière animale	Approuvée
<u>2026-36</u>	Etude de devis Colin – budget eau	Approuvée
<u>2026-37</u>	Marché de rénovation du logement communal : actualisation	Approuvée
<u>2026-38</u>	Marché de rénovation du logement communal : actualisation	Approuvée
<u>2026-39</u>	RODP Orange	Approuvée

